



PROJET DE PRÉPARATION ET DE RIPOSTE STRATÉGIQUES AU COVID-19 (PPRS) DU GABON

Financement : BIRD | ID : P173927 | Prêt N° : 9124-GA

## AVIS À MANIFESTATION D'INTERET

N° : AMI/03-2021/UCP du 30/04/2021

### Pour le recrutement d'un Auditeur Comptable et Financier pour le Projet de Préparation et de Riposte Stratégique au COVID-19 (PPRS) au titre des exercices 2021 et 2022 (exercice de clôture).

#### I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

Baptisé COVID-19 le 11 février 2020, le coronavirus depuis l'apparition de premiers cas dans la province de Hubei, est désormais présent dans plus de 180 pays sur cinq continents.

Le Gabon a enregistré son 1<sup>er</sup> cas positif de COVID-19 le 12 mars 2020. Pour faire face à cette pandémie, le Premier Ministre a, par arrêté N°000008/PM en date du 25 février 2020, institué le Comité de Pilotage (COFIL) du Plan de Veille et de Riposte contre l'épidémie à COVID-19 au Gabon. Le COFIL CORONAVIRUS a pour mission la mise en œuvre de ce plan de veille et est notamment chargé :

- de la surveillance épidémiologique aux aéroports, ports et frontières ;
- du confinement dans les structures médicales appropriées des personnes susceptibles d'avoir contracté la maladie ;
- de l'exécution du plan de riposte.

De même, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures à titre préventif dès l'annonce des 1ers cas. Ces mesures comprenaient l'interdiction d'accès au territoire national pour les ressortissants des pays à haut risque et le renforcement du système national de réponse contre une éventuelle épidémie de coronavirus aux frontières. Par la suite, d'autres mesures ont été décidées et portent notamment sur :

- la création d'un fonds spécial pour la riposte contre le COVID-19 ;
- le renforcement significatif du dispositif sanitaire au niveau de toutes les frontières aériennes, terrestres et portuaires ;
- le renforcement, en équipements, des deux laboratoires destinés au dépistage du COVID-19 à Libreville, en addition à celui du CIRMF, laboratoire certifié par l'OMS ;
- la restriction des missions non essentielles à l'étranger pour les membres du gouvernement et les agents de l'État ;
- la restriction des voyages vers ou en provenance des pays révélés comme étant à haut risque de contamination.
- l'intensification des campagnes de sensibilisation envers les populations sur le COVID-19.

Pour les nationaux et les résidents présentant des symptômes de la maladie en provenance de ces pays, une mesure de quarantaine de 14 jours est automatiquement appliquée ;

#### Pertinence par rapport aux objectifs de niveau supérieur :

Le projet est aligné sur les priorités stratégiques du Groupe de la Banque mondiale (GBM), en particulier la mission du GBM de mettre fin à l'extrême pauvreté et de stimuler la prospérité partagée. Le programme est axé sur la préparation et est également essentiel à la réalisation de la couverture sanitaire universelle, il est également aligné sur le soutien de la Banque mondiale aux plans nationaux et aux engagements mondiaux pour renforcer la préparation à une pandémie.

Le projet complète à la fois les investissements du GBM et des partenaires de développement dans le renforcement des systèmes de santé, le contrôle et la surveillance des maladies, l'attention portée au changement de comportement individuel et institutionnel et l'engagement des citoyens. En outre, dans le cadre des engagements proposés pour l'IDA19, la Banque mondiale s'est engagée à « aider au moins 25 pays IDA à mettre en œuvre des plans de préparation à une pandémie par le biais d'interventions (y compris le renforcement des capacités institutionnelles, l'assistance technique, les prêts et les investissements) ». Le projet contribue à la mise en œuvre du RSI (2005), de la surveillance et de la réponse intégrées aux maladies (IDSR) et des normes internationales de l'OIE, de l'Agenda mondial pour la sécurité sanitaire, de l'Accord de Paris sur le climat, de la réalisation de la couverture sanitaire universelle et des objectifs de développement durable (ODD) et la promotion d'une approche *One-Health*.

Le GBM reste déterminé à apporter une réponse rapide et flexible à l'épidémie de COVID-19, en utilisant tous les instruments opérationnels et politiques du GBM et en travaillant en partenariat étroit avec le gouvernement et d'autres organismes. Basée sur *One-Health*, qui prévoit une approche intégrée entre les secteurs et les disciplines, la réponse proposée par le GBM au COVID-19 comprendra un financement d'urgence, des conseils politiques et une assistance technique, en s'appuyant sur les instruments existants pour soutenir les pays éligibles à l'IDA / BIRD dans le secteur de la santé et les impacts plus larges du développement de COVID-19. La réponse du COVID-19 du GBM sera

ancrée dans le Plan stratégique Mondial de Préparation et de Réponse (SPRP) COVID-19 de l'OMS décrivant les mesures de santé publique pour tous les pays afin de se préparer et de répondre au COVID-19 et de poursuivre leurs efforts pour prévenir de futures flambées de maladies infectieuses émergentes.

Le projet est basé sur les composantes suivantes :

**Composante 1** : Réponse d'urgence au Covid 19.

**Sous-composante 1.2**, Renforcement du système de santé.

**Composante 2** : Soutenir la prévention et la préparation aux niveaux national et infranational.

**Composante 3** : Mise en œuvre et suivi du projet.

**Composante 4** : Composante d'intervention d'urgence en cas d'urgence (CERC).

#### II. OBJET DU MANDAT :

L'objectif de l'Audit Comptable et financier est de formuler, après un examen approfondi des procédures et des états financiers et après chaque exercice comptable clos une opinion sur :

- l'état des ressources et des dépenses du projet en rapport avec le financement de la BIRD et du Gouvernement ;
- la situation nette issue du financement du projet ;
- les ressources mises à la disposition du projet et leur utilisation aux fins des activités pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du projet ;
- la conformité entre l'exécution financière du projet et les recommandations de l'accord de financement ;
- les états financiers préparés et élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du projet.

#### III. QUALIFICATION ET EXPERIENCE :

La Commission Nationale des TIPPEE invite les Firmes de consultants éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Firmes intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'elles possèdent les **qualifications requises et une expérience pertinente** pour l'exécution desdits services.

La Firme devra : i) être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF, ayant une expérience confirmée de dix (10) ans en audit financier des projets de développement et acceptable par la BIRD ; et ii) Justifier des références de projets similaires (minimum 5), accompagnées d'attestations de bonne exécution desdites prestations.

Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions du paragraphe 3.14 des « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) » datées de juillet 2016, relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables dans le cadre de ce projet.

Les Firmes peuvent s'associer avec d'autres Firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire.

À l'issue de la manifestation d'intérêt, un cabinet (ou une Firme) sera retenu (e) et consulté (e) à partir de la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** et ce, conformément aux Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) « Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants, Version de Juillet 2016 ».

Les Firmes intéressées peuvent obtenir les termes de référence y relatifs ou des informations complémentaires par courrier électronique à ([tippeegabon@entippee.org](mailto:tippeegabon@entippee.org)), une copie à ([fmbongo@entippee.org](mailto:fmbongo@entippee.org)) ou par téléphone au numéro : +241 11 73 19 63/074 12 45 45 du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 (heure locale = GMT+1).

Les plis porteront la mention suivante : « **Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'un Auditeur Comptable et Financier pour le Projet de Préparation et de Riposte Stratégique au COVID-19 (PPRS) au titre des exercices 2021 et 2022 (exercice de clôture)** ».

Les Manifestations d'intérêt écrites en français en deux (02) exemplaires : un (01) original papier et une (01) copie numérique (dans une clé USB ou CD) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le **14 mai 2021 à 12h00**.

Commission Nationale des TIPPEE

Adresse : Pont de Gué-Gué, impasse André MBA OBAME, villa N°117 ;  
BP. : 22 Libreville – Gabon, Tel : +241 11731963 ; E-mail :  
[tippeegabon@entippee.org](mailto:tippeegabon@entippee.org)